



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

**Objet : Arrêté de Travaux – Elagage d'un platane intersection rue du général Leclerc –
Rue du château d'eau
ARR 2022-11-30-166**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu la demande formulée par la SARL JACQUET, 80, rue de Glay à HERIMONCOURT 25310.
Vu l'avis des services techniques de la ville de SELONCOURT,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de
travaux rue du château d'eau en agglomération de Seloncourt,

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux d'élagage d'un platane vont avoir lieu à SELONCOURT à l'intersection rue du Général Leclerc, rue du château d'eau, le jeudi 8 décembre 2022.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement des véhicules sera interdit aux abords du 125, rue du général Leclerc à Seloncourt le 8 décembre 2022. Tout contrevenant sera verbalisé et verra son véhicule placé en fourrière.

La rue du château d'eau sera interdite à la circulation des véhicules le jeudi 8 décembre 2022.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par la SARL JACQUET chargée de l'exécution des travaux et sous leur responsabilité.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 30 novembre 2022
PO/ Jean-Marc ROBERT
Adjoint à la voirie et à la circulation

